

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2346

24 septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>A4N S.à r.l.</b> .....	<b>112590</b>	<b>MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>112608</b>
<b>Agrochim S.A.</b> .....	<b>112581</b>	<b>Medexia Sàrl</b> .....	<b>112569</b>
<b>AI Start (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>112584</b>	<b>MEIF Germany Eight S.à r.l.</b> .....	<b>112569</b>
<b>AMIP S.à r.l.</b> .....	<b>112594</b>	<b>Mercurio Retail Holding S.à r.l.</b> .....	<b>112563</b>
<b>Annurca S.A.</b> .....	<b>112593</b>	<b>Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l.</b> .....	<b>112562</b>
<b>Aredress S.à r.l.</b> .....	<b>112575</b>	<b>Meridiam Infrastructure Finance II</b> .....	<b>112564</b>
<b>Balfin Services S.à r.l.</b> .....	<b>112586</b>	<b>Meridiam Infrastructure Projects</b> .....	<b>112564</b>
<b>Betelgeuse Investment S.à r.l.</b> .....	<b>112591</b>	<b>Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l.</b> .....	<b>112564</b>
<b>Cameron Lux II S.à r.l.</b> .....	<b>112566</b>	<b>Metty Weyrich &amp; Fils S.à r.l.</b> .....	<b>112563</b>
<b>Carne Global Financial Services Luxembourg</b> .....	<b>112603</b>	<b>Mezzanove Capital Management S.à r.l.</b> .....	<b>112608</b>
<b>Cycles Raleigh Luxembourg S. à r. l.</b> .....	<b>112606</b>	<b>MGI Invest S.à r.l.</b> .....	<b>112566</b>
<b>Flen Pharma S.A.</b> .....	<b>112567</b>	<b>Michael Investments S.A.</b> .....	<b>112565</b>
<b>Fortis L Capital</b> .....	<b>112589</b>	<b>Milo Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>112564</b>
<b>Framus</b> .....	<b>112567</b>	<b>MNKS</b> .....	<b>112563</b>
<b>Globality S.A.</b> .....	<b>112605</b>	<b>Montpensier International S.A.</b> .....	<b>112564</b>
<b>Luxadvise S.A.</b> .....	<b>112570</b>	<b>Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à r.l.</b> .....	<b>112565</b>
<b>Lux Capital Finance Sàrl</b> .....	<b>112608</b>	<b>Moselle Clo S.A.</b> .....	<b>112567</b>
<b>Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.</b> .....	<b>112562</b>	<b>MSEOF Bayerstrasse S.à r.l.</b> .....	<b>112568</b>
<b>Magi S.à r.l.</b> .....	<b>112566</b>	<b>MSEOF Luxury S.à r.l.</b> .....	<b>112569</b>
<b>Magnolia SICAV SIF</b> .....	<b>112562</b>	<b>MSEOF Marengo I S.A.</b> .....	<b>112569</b>
<b>Managinvest Ltd S.à r.l.</b> .....	<b>112570</b>	<b>New Wing's s.à r.l.</b> .....	<b>112562</b>
<b>Managinvest Ltd S.à r.l.</b> .....	<b>112574</b>	<b>Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l.</b> .....	<b>112565</b>
<b>Manchester (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>112565</b>	<b>OLKAD Group S.A.</b> .....	<b>112568</b>
<b>Marie S.à r.l.</b> .....	<b>112562</b>	<b>PAR 4 S.A.</b> .....	<b>112569</b>
<b>Marinella S.A.</b> .....	<b>112567</b>	<b>Petrusse 1 S.à r.l.</b> .....	<b>112566</b>
<b>Market Vectors S.A.</b> .....	<b>112563</b>	<b>REIM EuroCore Management Company S.à r.l.</b> .....	<b>112574</b>
<b>Marshall S.A. - S.P.F.</b> .....	<b>112567</b>	<b>Société de Participations Valorisées S.A.</b> .....	<b>112608</b>
<b>Marth S.A.</b> .....	<b>112568</b>	<b>Tethys Investment I S.à r.l.</b> .....	<b>112591</b>
<b>Masaro Investments S.à r.l.</b> .....	<b>112568</b>		
<b>Mas de la Cabre S.A.</b> .....	<b>112563</b>		
<b>Massen Building Investment, S.A.</b> .....	<b>112568</b>		
<b>MCP III Investment S.à r.l.</b> .....	<b>112606</b>		
<b>M. Croisé et Fils S.A.</b> .....	<b>112570</b>		

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.300,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109227/10.

(130132812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Magnolia SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 134.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109228/10.

(130132291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Marie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013109230/10.

(130131859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Meridiam Infrastructure A5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 145.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure A5 S.à.r.l.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109238/11.

(130132391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**New Wing's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 153.049.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013109304/13.

(130132316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.029.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013109232/12.

(130131775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**MNKS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 169.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.  
*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2013109283/12.

(130132627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Market Vectors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 168.659.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109231/10.

(130132374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 124.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109237/10.

(130132964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Metty Weyrich & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 102.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109243/10.

(130132340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Meridiam Infrastructure Finance II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure Finance II S.à.r.l.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109239/11.

(130132359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Meridiam Infrastructure Projects, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure Projects*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109241/11.

(130132313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Meridiam Infrastructure Slovakia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 146.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Meridiam Infrastructure Slovakia S.à.r.l.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013109242/11.

(130132276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Milo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.462.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.599.

Les comptes annuels, pour la période du 11 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109246/11.

(130132678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Montpensier International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 137.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013109249/10.

(130132087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013109252/10.

(130131858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Manchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.308.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 juillet 2013*

1. Monsieur James SMITH a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Rajat BOSE, administrateur de sociétés, né en Inde, le 21 avril 1962, demeurant professionnellement aux Etat-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57<sup>th</sup> Street, a été nommé comme gérant pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANCHESTER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109255/16.

(130132850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Michael Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 54.487.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 juin 2013.*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Emmanuel de Croy de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.
2. L'assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur John LARKIN, demeurant 15, Beechdale Lawn Tallaght Dublin 24 Irlande.

Le mandat ainsi attribué expirera à l'Assemblée Générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109276/16.

(130132933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 97.937.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL SARL

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013109311/12.

(130132411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Magi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 119.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109253/10.

(130132342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**MGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.047.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 janvier 2013 que les parts de la société de EUR 250,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Michel Gordin Invest AB Klippuddsvägen 4 181 65 Lidinö, Sweden	Part sociales ordinaires . . . . .
	100
Total . . . . .	100

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109274/16.

(130132817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Petrusse 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.686.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Petrusse 1 S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013109357/12.

(130131956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 17 Janvier 2013, de nommer en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société; Monsieur Fulton CROOS-MORAES, né le 12 octobre 1960 à Colombo, Sri Lanka, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Madame Stacie JARRETT avec effet au 17 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Avec le pouvoir de signature suivant;

Il pourra valider par sa seule signature jusqu'à EUR 7,500.00 et conjointe avec un autre gérant pour tout montant supérieur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109857/16.

(130133078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

**Marinella S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109257/10.

(130132156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Marshall S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MARSHALL S.A.-S.P.F.*

Référence de publication: 2013109258/10.

(130132559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Moselle Clo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.541.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 19 juillet 2013:

- de nommer l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2013109286/16.

(130132285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Flen Pharma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 161.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110097/9.

(130133874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Framus, Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 54.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110104/9.

(130133791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2013.

---

**Marth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 35.676.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109259/10.

(130132392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Massen Building Investment, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.  
R.C.S. Luxembourg B 102.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109261/10.

(130132370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Masaro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MASARO INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109260/11.

(130132869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 112.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109291/11.

(130132248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**OLKAD Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 136.188.

Les comptes de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013109335/12.

(130132095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.



**Medexia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 73, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 81.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109267/10.

(130132748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109292/11.

(130132247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**PAR 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 103.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

*Pour compte de PAR4 S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013109378/12.

(130132550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 102.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

SANNE GROUP (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109293/11.

(130132246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**MEIF Germany Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 138.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109269/10.

(130132779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Luxadvice S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.  
R.C.S. Luxembourg B 142.983.

—  
*Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2013*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal à L-1624 Luxembourg, 15, rue Gibraltar.

Référence de publication: 2013109219/10.

(130132003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 142.449.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109223/10.

(130132341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Managinvest ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 179.815.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Madame Audrey BARANES, administrateur de sociétés, née à Lyon (France), le 10 juin 1977, demeurant professionnellement à F-69100 Villeurbanne, 86, rue Anatole France,

2. Monsieur Dan ASSOULINE, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 24 octobre 1971, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 86, rue Anatole France, et,

3. Monsieur Jean-François BROIZAT, administrateur de sociétés, né à Bourgoin-Jallieu (France), le 12 juillet 1970, demeurant à F-69005 Lyon, 20, quai Fulchiron,

tous représentés ici par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Managinvest ltd S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent euros (EUR 3.978.700), représenté par trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent (3.978.700) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2014.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire toutes les trois à trois millions neuf cent soixante-dix-huit mille sept cent (3.978.700) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

1) Madame Audrey BARANES, prénommée, déclare souscrire un million cinq cent soixante-douze mille sept cent (1.572.700) parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature de quarante-deux mille huit cent soixante-sept (42.867) actions de la société par actions simplifiées "MANAGINVEST" enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon (France) sous le numéro 45190 996, avec siège social à F-69006 Lyon, 16, rue Barrême, évaluées à un million sept cent vingt-huit mille deux cent cinquante-deux euros et quatre-vingt centimes (EUR 1.728.252,80); un million cinq cent soixante-douze mille sept cent euros (EUR 1.572.700) représentant le montant du capital qui a été souscrit, cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-deux euros et quatre-vingt centimes (EUR 155.552,80) représentant une soulte qui sera versée au compte courant associé.

2) Monsieur Dan ASSOULINE, prénommé, déclare souscrire deux millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent (2.279.500) parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature de soixante-deux mille cent trente-trois (62.133) actions de la société par actions simplifiées "MANAGINVEST" prénommée, évaluées à deux millions cinq cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze et quatre-vingt-douze centimes (EUR 2.504.992,92); deux millions deux cent soixante-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 2.279.500) représentant le montant du capital qui a été souscrit, deux cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 225.492,92) représentant une soulte qui sera versée au compte courant associé.

3) Monsieur Jean-François BROIZAT, prénommé, déclare souscrire cent vingt-six mille cinq cent (126.500) parts sociales et les libérer entièrement par apport en nature de trois mille quatre cent cinquante (3 450) actions de la société par actions simplifiées "MANAGINVEST" prénommée, évaluées à cent trente-neuf mille quatre-vingt-douze euros et trente-six centimes (EUR 139.092,36); cent vingt-six mille cinq cent euros (EUR 126.500) représentant le montant du capital qui a été souscrit, douze mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et trente-six centimes (EUR 12.592,36) représentant une soulte qui sera versée au compte courant associé.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Dan ASSOULINE, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 24 octobre 1971, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 86, rue Anatole France.

##### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mademoiselle Stéphanie MEYER, administrateur de sociétés, née à Saint-Mard (Belgique), le 14 août 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013122548/202.

(130149163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Managinvest ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.815.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Audrey BARANES, administrateur de sociétés, née à Lyon (France), le 10 juin 1977, demeurant professionnellement à F-69100 Villeurbanne, 86, rue Anatole France,

2. Monsieur Dan ASSOULINE, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 24 octobre 1971, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 86, rue Anatole France, et

3. Monsieur Jean-François BROIZAT, administrateur de sociétés, né à Bourgoin-Jallieu (France), le 12 juillet 1970, demeurant à F-69005 Lyon, 20, quai Fulchiron,

tous représentés ici par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de trois procurations sous seing privé, lesquelles sont annexées à l'acte de constitution du 28 juin 2013, numéro 89.765 de son répertoire, enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013, relation GRE/2013/2695.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que lors la signature de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée «Managinvest ltd S.à r.l.» ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, il y a lieu de remplacer/adapter les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

**Art. 15.** L'exercice social court du premier juillet de chaque année au trente juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente juin, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.»

Ledit acte du 28 juin 2013 sera déposé avec le présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé Junglinster, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/3487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013122549/35.

(130149163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.665.

—  
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 31 mai 2012 à 11.30 heures au 50, Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg

Le mandat de gérant d' Etienne DUPUY, 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92 867 Issy Lès Moulineaux. venant à échéance, il est décidé de renouveler son mandat.

Pour extrait

FIDUPAR

Référence de publication: 2013109431/13.

(130132195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

**Aredress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 179.250.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of July  
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

The Andros 2 Settlement, represented by its trustee Timberlay S.A. having its registered office at Avenue Pictet de Rochemont, 8 - 1207 Geneva, Switzerland

The founder is here represented by Ms Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her on 23 July 2013.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Aredress S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital – Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 250,000.- (two hundred fifty thousand US Dollars), represented by 250 (two hundred and fifty) shares of USD 1,000.- (one thousand US Dollars) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.



In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

### *Subscription - Payment*

All the 250 (two hundred and fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Andros 2 Trust, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 250,000.- (two hundred fifty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company Aredress S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Marcel Stephany, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Mr Christophe Kosman, with professional address at 29, route des Prés-Bois, 1215 Geneva 15, Switzerland.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente juillet

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU**

Andros 2 Settlement, représenté par son trustee Timberlay S.A. ayant son siège social à Avenue Pictet de Rochemont, 8 - 1207 Genève, Suisse

Fondateur ici représenté par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 juillet 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Aredress S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales de USD 1.000,- (mille dollars américains) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que

défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### Souscription - Libération

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Andros 2 Trust, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 250.000,- (deux cent cinquante mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société Aredress S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marcel Stephany, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
  - Monsieur Christophe Kosman, avec adresse privée au 29, route des Prés-Bois, 1215 Genève 15, Suisse

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1445 Luxembourg, 1A rue Thomas Edison.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35767. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013112934/357.

(130137717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

### Agrochim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.935.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July.

Before Us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "AGROCHIM S.A.", with registered office in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 161.935,

incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 30<sup>th</sup> of June 2011 published in the Mémorial C number 2173 of the 15<sup>th</sup> of September 2011. The bylaws have been amended pursuant

to a deed of the officiating notary on the 6<sup>th</sup> of August 2012, published in the Mémorial C number 2403 on the 26<sup>th</sup> of September 2012.

The meeting is presided by Mr Andreas KOMNINOS, lawyer, residing professionally at 104 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Gaëlle ARCADIAS, lawyer, residing professionally at 104 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viktoriya GAVRYSYUK, private employee, residing professionally at 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Amend article 8 of the articles of incorporation.
- 2.- Amend article 15 of the articles of incorporation.
- 3.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend article eight (8) of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the first Wednesday of November at 11.00 a.m. in Luxembourg City, at the registered office of the Company.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company in Luxembourg City at such time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

*Second resolution*

The meeting decides to amend article fifteen (15) of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of July of each year and shall terminate on 30<sup>th</sup> of June of the following year.»

*Transitory provision*

The accounting year which began on 1<sup>st</sup> of January 2013 terminates on 30<sup>th</sup> of June 2013.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AGROCHIM S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161.935, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2173 du 15 septembre 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2403 du 26 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andreas KOMNINOS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 104 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaëlle ARCADIAS, Avocat, demeurant professionnellement au 104 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viktoriya GAVRYSYUK, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de l'article 8 des statuts
- 2.- Modification de l'article 15 des statuts
- 3.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi du mois de novembre à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social de la Société.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir au siège social de la société à Luxembourg à l'heure spécifiée dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.»

#### *Mesure transitoire*

L'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se termine le 30 juin 2013.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Andreas KOMNINOS, Gaëlle ARCADIAS, Viktoriya GAVRYSYUK, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juillet 2013. Relation GRE/2013/2899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013112945/158.

(130137728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

### **AI Start (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.814.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-one of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:



"AI Northern Star (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.793 (the "Principal"), represented by Ms. Linda Harroch, lawyer, residing in Howald, Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 31 July 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That AI Start (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.814, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 May 2013, number 1108, page 53170. The articles of incorporation have not been amended.

II.- That the subscribed share capital of AI Start (Luxembourg) S.à r.l. amounts currently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of AI Start (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company").

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

«AI Northern Star (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.793 (le «Mandant»);

représenté par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 31 juillet 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur\*» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée AI Start (Luxembourg) S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.814, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mars 2013, publié au Mémorial C recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mai 2013, numéro 1108, page 53170. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée AI Start (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1chacune).

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société AI Start (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> août 2013. Relation: EAC/2013/10268. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013112948/85.

(130137104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Balfin Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 420.198.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.197.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of July, at 9.00 am.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Balta Industries N.V., a company incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Wakkensteenweg 2, 8710 Sint Baafs-Vijve (Wielsbeke), Belgium, registered with the Belgian Register of Legal Entities under number 0441.533.409,

here represented by Mr Carl Verstraelen, with professional address at Wakkensteenweg 2, 8710 Sint Baafs-Vijve (Wielsbeke) by virtue of a proxy given under private seal, and

Balteire S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 114350,

Here duly represented by Mr Carl Verstraelen, manager of Balteire S.à r.l., by virtue of a proxy given by the board of managers of Balteire S.à r.l. on 19 July 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The company Balta Industries N.V., prenamed (the "Initial Member"), requests the notary to act that:

I. The Initial Member holds all the 500 (five hundred) corporate units, representing the whole share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Balfin Services S.à r.l., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, under the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies and established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 15 July 2013, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies (the "Company").

II. The Company's share capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) corporate units having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Initial Member resolves to increase the Company's share capital to the extent of four hundred twenty million one hundred eighty-five thousand seven hundred Euros (EUR 420,185,700) to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to four hundred twenty million one hundred ninety-eight thousand two hundred Euros (EUR 420,198,200) by the creation and issuance of sixteen million eight hundred seven thousand four hundred twenty eight (16,807,428) corporate units with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Corporate Units") vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

The Initial Member decides not to subscribe to the New Corporate Units and to accept their subscription by Balteire S.a r.l., prenamed.

### *Subscription - Payment*

(i) Balteire S.à r.l., prenamed, appears to subscribe to the sixteen million eight hundred seven thousand four hundred twenty eight (16,807,428) New Corporate Units, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), for a subscription price of four hundred twenty million one hundred eighty-five thousand seven hundred four Euros and forty eight cents (EUR 420,185,704.48) (including a share premium of four Euros and forty eight cents (4.48 EUR));

(ii) to fully pay up the subscription price of the above New Corporate Units by a contribution in kind (the "Contribution") for a total amount of four hundred twenty million one hundred eighty five thousand seven hundred four Euros and forty eight cents (EUR 420,185,704.48).

### *Description of the contribution*

The Contribution is legally owned by Balteire S.à r.l., prenamed. The Contribution to the Company is composed of a financial asset of four hundred twenty million one hundred eighty five thousand seven hundred four Euros and forty eight cents (EUR 420,185,704.48).

### *Evaluation*

The aggregate value of the Contribution is four hundred twenty million one hundred eighty five thousand seven hundred four Euros and forty eight cents (EUR 420,185,704.48). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 July 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given.

Balteire S.à r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective as from the day of the present deed, without qualification.

### *Second resolution*

Further to the increase in capital referred to above, the appearing parties resolve to amend the article 5.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **5.1.** The corporate capital is set at four hundred twenty million one hundred ninety-eight thousand two hundred Euros (EUR 420,198,200), represented by sixteen million eight hundred seven thousand nine hundred twenty eight (16,807,928) corporate units in registered form, having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Balta Industries N.V., une société constituée sous les lois belges, ayant son siège social à Wakkensteenweg 2, 8710 Sint Baafs-Vijve (Wielsbeke), Belgique, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés belge sous le numéro 0441.533.409,

ici représentée par Carl Verstraelen, demeurant professionnellement à Wakkensteenweg 2, 8710 Sint Baafs-Vijve (Wielsbeke), Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé.

Balteire S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stumper, L- 2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114350,

Ici représentée par Mr Carl Verstraelen, en sa qualité de gérant de Balteire S.à r.l., en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance de Balteire S.à r.l. en date du 19 juillet 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La société Balta Industries B.V., prénommée, («L'Associé Unique»), représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales, représentant le total du capital social de la société à responsabilité limitée, établie et existante au Grand-duché de Luxembourg sous le nom Balfin Services S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, passé en date du 15 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent vingt millions cent quatre vingt cinq mille sept cents Euros (420.185.700 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à quatre cent vingt millions cent quatre vingt dix huit mille deux cents Euros (420.198.200 EUR) par la création et l'émission de seize millions huit cent sept mille quatre cent vingt huit (16,807,428) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales existantes.

L'Associé Unique décide de ne pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et d'accepter leur souscription par Balteire S.à r.l., précitée.

#### *Souscription - Libération*

(i) Balteire S.à r.l., précitée, intervient pour souscrire aux seize millions huit cent sept mille quatre cent vingt huit (16,807,428) Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), pour un prix de souscription de quatre cent vingt millions cent quatre vingt cinq mille sept cent quatre Euros et quarante huit cents (420.185.704,48 EUR) (y incluant une prime d'émission de quatre Euros et quarante huit cents (4,48 EUR));

(ii) Libérer intégralement le prix de souscription des Nouvelles Parts Sociales ci-dessus par un apport en nature (la «Contribution») d'une valeur totale de quatre cent vingt millions cent quatre vingt cinq mille sept cent quatre Euros et quarante huit cents (420.185.704,48 EUR).

#### *Description de la contribution*

La Contribution est légalement la propriété de Balteire S.à r.l. La Contribution à la Société est constituée d'un actif financier de quatre cent vingt millions cent quatre vingt cinq mille sept cent quatre Euros et quarante huit cents (420.185.704,48 EUR).

#### *Evaluation*

La valeur totale de cette apport en nature est de quatre cent vingt millions cent quatre vingt cinq mille sept cent quatre Euros et quarante huit cents (420.185.704,48 EUR). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport datée du 19 juillet 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve d'existence de la contribution*

Preuve de la contribution a été donnée.

Balteire S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Contribution et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de la Contribution est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt millions cent quatre vingt dix huit mille deux cents Euros (420.198.200 EUR), représenté par seize millions huit cent sept mille neuf cent vingt huit (16.807.928) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Verstraelen, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013112979/166.

(130137708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

### **Fortis L Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.137.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Anne AGNES, employée privée avec adresse professionnelle à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J-F Kennedy, agissant en sa qualité de mandataire spécial de La «BGL BNP Paribas» anciennement «BGL», respectivement «FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.» et «BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.», société anonyme, dont le siège social est établi à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J-F Kennedy,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 30 juillet 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «FORTIS L CAPITAL», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49137, constitué suivant acte notarié en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 523 du 13 décembre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1275 du 9 septembre 2002.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-quatorze mille quatre cents euros (EUR 74.400.-) divisé en soixante (60) actions d'une valeur nominale de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240.-) chacune, intégralement libérées.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. AGNES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> août 2013. Relation: EAC/2013/10258. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013113180/50.

(130137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

#### **A4N S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 179.225.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU

Madame Anjeza BREGU, sans état, née à Vajgurore, Berat (Albanie) le 28 octobre 1979, demeurant à L-5740 Filsdorf, Draikantongsstrooss

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:  
A4N S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café, d'un restaurant-snack ainsi que d'un hôtel avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2 013.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Anjeza BREGU, prénommée CENT PARTS SOCIALES .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérante de la société:

Madame Anjeza BREGU, prénommée

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4018 Esch/Alzette, 28, rue d'Audun

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte,

Signé: Bregu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013112978/71.

(130137281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Tethys Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Betelgeuse Investment S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.936.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of the month of July.

Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 166.230 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Nicolas Steichen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 July 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Betelgeuse Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 172.936 (the "Company"), incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial Cr Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 6 of 2 January 2013.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Tethys Investment I S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Esch/Alzette, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einunddreißigsten des Monats Juli.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette,

Ist erschienen:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 166.230 (der «Alleinige Gesellschafter»),

Hier vertreten durch Me Nicolas Steichen, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 31. Juli 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Betelgeuse Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500 eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 172.936 (die «Gesellschaft»), gegründet am 22 November 2012 durch einen Akt von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 6 vom 2. Januar 2013.



Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nie abgeändert. Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Der Punkt für welche einen Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Tethys Investment I S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

#### *Alleiniger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, sind auf ungefähr einhundert fünf hundert Euro (EUR 1,500.-) abgeschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: Steichen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10343. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013112984/95.

(130137646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

### **Annurca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.341.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seize juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur Sergio DEGL'INNOCENTI, né le 19 octobre 1966 à Rome, demeurant à Rome, Via Puglianello, 28, ici représenté par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ANNURCA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137341, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 du 18 avril 2008;

2) Que le capital social est fixé trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100), entièrement libérées;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112960/49.

(130137280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

#### **AMIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R.C.S. Luxembourg B 179.218.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of July, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

Albion International, Inc., a corporation organized under the laws of Nevada, having an office at 101 North Main Street, Clearfield, UT 84015, USA, registered with the State of Nevada under entity number C125-1984,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "AMIP S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares, partnership interests, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### Art. 9. Representation.

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 10. Sole manager.

10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

#### Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Albion International, Inc., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by way of (i) a contribution in kind consisting of various intellectual property rights (the Contributed Assets) which are valued at least at one United States dollar (USD 1) and (ii) a contribution in cash in amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 19,999).

The contribution of the Contributed Assets and the contribution in cash, in an aggregate amount of twenty thousand United States dollar (USD 20,000), are fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Contributed Assets to the Company is evidenced by a certificate dated July 19, 2013 issued by an authorised representative of Albion International, Inc., which states that:

1. Albion International, Inc. is the owner of the Contributed Assets;
2. Albion International, Inc. is solely entitled to the Contributed Assets and possess the power to dispose of the Shares;
3. None of the Contributed Assets is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Assets and none of the Contributed Assets is subject to any attachment;
4. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Assets be transferred to him;
5. According to applicable law, the Contributed Assets are freely transferable;
6. All formalities required in the Grand Duchy of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Contributed Assets will be effectuated upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
7. Based on general accounting principles, the Contributed Assets are valued at least at one United States Dollar (USD 1) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States dollars (USD 19,999) is at the disposal of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person as class A manager of the Company for an indefinite period:
  - Albion International, Inc., a corporation organized under the laws of Nevada, having an office at 101 North Main Street, Clearfield, UT 84015, USA registered with the State of Nevada under entity number C125-1984.
2. The following persons as class B managers of the Company for an indefinite period:
  - Joost Mees, company director, born on September 27, 1978 in Delft, the Netherlands, with professional address at 63 Boulevard Prince Felix, L 1513 Luxembourg; and
  - Robert van 't Hoef, company director, born January 13, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 63 Boulevard Prince Felix, L 1513 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 63 Boulevard Prince Felix, L 1513 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Albion International, Inc., une société organisée selon le droit du Nevada, ayant son siège social au 101 North Main Street, Clearfield, UT 84015, USA, immatriculée auprès de l'Etat du Nevada sous le numéro C125-1984,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "AMIP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer deux (2) différentes classes de gérants, c'est-à-dire un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### Art. 9. Représentation.

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### Art. 10. Gérant unique.

10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.



**Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Assemblées générales des associés****Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises (sous réserve de l'article 13.3) que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des Bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

**VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

Albion Incorporation Inc., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par (i) un apport en nature de différents droits de propriété intellectuelle (les Actifs Apportés) qui sont valorisés à au moins un dollar (USD 1) et (ii) un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (USD 19.999).

L'apport des Actifs Apportés et l'apport en numéraire, d'un montant total de vingt mille dollars (USD 20.000), seront intégralement affectés au compte capital social de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actifs Apportés à la Société est prouvée par un certificat en date du 19 juillet 2013 émis par un représentant autorisé de Albion International, Inc. attestant que:

«

1. Albion International, Inc est le détenteur des Actifs Apportés;
2. Albion International, Inc est le seul bénéficiaire des Actifs Apportés avec le pouvoir d'en disposer;
3. Il n'existe aucun droit d'acquisition de tout gage ou d'usufruit sur les Actifs Apportés et aucun des Actifs Apportés n'est soumis à un nantissement;
4. Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne peut demander qu'un ou plusieurs Actifs Apportés lui soient cédés;
5. Selon les lois applicables, les Actifs Apportés sont librement cessibles;
6. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg résultant de l'apport en nature des Actifs Apportés ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
7. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actifs Apportés est d'au moins un dollar (USD 1) et depuis cette évaluation, aucune modification majeure n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (USD 19.999) est à la disposition de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Albion International, Inc., une société organisée selon le droit du Nevada, ayant son siège social au 101 North Main Street, Clearfield, UT 84015, USA, immatriculée auprès de l'Etat du Nevada sous le numéro C125-1984
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Joost Mees, administrateur de sociétés, né le 27 Septembre 1978 à Delft, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 63 Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg; et
  - Robert van 't Hoef, administrateur de sociétés, né le 13 Janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 63 Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 63 Boulevard Prince Felix, L-1513 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: EAC/2013/10211.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112957/458.

(130137113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.596.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned Notary.

There appeared:

Mr. John Donohoe, residing at 54 Highfield Road, Rathgar, Dublin 6, Ireland (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 16, 2013.

The Sole Shareholder has requested the Undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Carne Global Financial Services Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (i) with its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and to be transferred to L-2633 Senningerberg, (ii) incorporated pursuant to a deed of the Undersigned Notary, passed on 8 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1915 on 11 October 2006, pages 91902 and seq., (iii) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 118.596 and (iv) having a share capital of EUR 370,000.- (three hundred and seventy thousand euro) represented by 14,800 (fourteen thousand eight hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Transfer of the registered office of the Company from 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

has requested the Undersigned Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Senningerberg by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about eight hundred Euro.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the person appearing, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

The Undersigned Notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the person appearing, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour de juillet,

Par devant Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le Notaire Soussigné.

A comparu:

Monsieur John Donohoe, résidant au 54 Highfield Road, Rathgar, Dublin 6, Irlande (l'"Associé Unique"), représenté par Mr. Thomas Roberdeau, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 16 juillet 2013.

L'Associé Unique a requis le Notaire Soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Carne Global Financial Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg (i) ayant son siège social à 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et à transférer à L-2633 Senningerberg, (ii) constituée en vertu d'un acte notarié du Notaire Soussigné, le 8 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1915, le 11 octobre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.596 et (iv) ayant un capital social de EUR 370.000,- (trois cent soixante-dix mille euros) représenté par 14.800 (quatorze mille huit cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et
3. Divers.

a requis le Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Senningerberg par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui seront mis à la charge de celle-ci en relation avec le présent acte ont été estimés à huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé avec nous, Notaire, le présent procès-verbal.

Le Notaire Soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du comparant, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T.ROBERDEAU, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35295.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013113028/105.

(130137726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

**Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechszwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, momentan abwesend, bei welcher diese Urkunde hinterlegt bleibt.

**IST ERSCIENEN:**

Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, rechtmäßig vertreten durch Gregor Schulte, Finanzdirektor von Globality S.A., mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in München, am 18. Juli 2013.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft Globality S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, gegründet auf Grund einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 18. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 120 vom 16. Januar 2008 (nachfolgend die „Gesellschaft“). Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 16. April 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1449 vom 19.06.2013, page mem 69515.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

*Agenda*

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft auf neunundfünfzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 59.981.000,-) durch die Ausgabe von achtzehnmillionen (18.000.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-).

2. Abänderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, fasste folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von einundvierzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 41.981.000,-), eingeteilt in einundvierzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend (41.981.000) Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie auf neunundfünfzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 59.981.000,-) durch die Ausgabe von achtzehnmillionen (18.000.000) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche achtzehnmillionen (18.000.000) neue Aktien wurden von der Munich Health Holding AG, eine Gesellschaft nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Geschäftssitz in Königinstraße 107, 80802 München, Deutschland, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 139463, gezeichnet,

hier vertreten durch Gregor Schulte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, wohnhaft in 8 rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt am 18. Juli 2013.

Sämtliche achtzehnmillionen (18.000.000) neue Aktien wurden zu einhundert (100) Prozent zum Gesamtpreis von achtzehnmillionen (EUR 18.000.000) eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

*Zweiter Beschluss*

Als Folge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunundfünfzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend Euro (EUR 59.981.000,-) und ist in neunundfünfzigmillionenneunhunderteinundachtzigtausend (59.981.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1) eingeteilt.“

112606

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf sechstausendzweihundert Euro (EUR 6.200.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Schulte et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2013. LAC/2013/35547. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL .

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113188/65.

(130137530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**MCP III Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 90.733,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109265/10.

(130132541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Cycles Raleigh Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.196.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED:**

RALEIGH CYCLE LIMITED, with registered office at Portman House, 32 Hue Street, St Helier, JE4 5RP, Jersey, Company number:81083,

"the principal"

here represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "licenciée en "economia e commercio", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed by the registration authority.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B120196, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on 3 August 2006 by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2185 of 22 November 2006.

2. That the company's capital amounts to USD 200,000 (two hundred US Dollars) divided into 200 (two hundred) corporate units of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l. has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

RALEIGH CYCLE LIMITED, ayant son siège social à Portman House, 32 Hue Street, St Helier, JE4 5RP, Jersey, société numéro:81083

«la mandante»

ici représentée par Madame Francesca BARCAGLIONI, licenciée en "economia e commercio", demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«la mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B120196, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée en date du 3 août 2006 suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2185 du 22 novembre 2006.

2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à USD 200.000 (deux cent mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 1.000 (mille dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales représentatives du capital social de la société CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l..

4. Que la mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de CYCLES RALEIGH LUXEMBOURG S. à r. l. a cessé; que l'associée unique reprend tout l'actif de la société et qu'elle réglera tout éventuel passif inconnu de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux gérants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BARCAGLIONI, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. LAC/2013/34396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113083/90.

(130137404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

---

**Lux Capital Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.333.936,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 155.995.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'associé unique en date du 27 juin 2013, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. La démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de son mandat de gérant B a été acceptée par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013109176/16.

(130132772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.022.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109266/10.

(130131968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Mezzanove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.963.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109272/10.

(130132209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---

**Société de Participations Valorisées S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.432.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109525/9.

(130132175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

---